AUTORITE DU LAC TANGANYIKA
Kigobe Sud,
Avenue des E.U, n° 17
Tél: (+257) 22 27 61 66
(+257) 22 27 35 81
B.P: 4910, Ngagara
Bujumbura - Burundi
LAKE TANGANYIKA AUTHORITY

Termes de références pour l'achat d'un véhicule de marque TOYOTA JEEP LAND CRUISER

AUTORITE DU LAC TANGANYIKA
Kigobe Sud,
Avenue des E.U, n° 17
Tél: (+257) 22 27 61 66
(+257) 22 27 35 81
B.P: 4910. Ngagara
Bujumbura - Burundi
LAKE TANGANYIKA AUTHORITY

AVIS D'APPEL D'OFFRE

Le Secrétariat de l'autorité du Lac Tanganyika lance un appel d'offres pour l'achat d'un véhicule de marque TOYOTA JEEP LAND CRUISER. Il invite à cet effet, toutes les personnes ou firmes intéressées à présenter leurs soumissions, sous pli fermé ou sur l'adresse électronique, conformément aux conditions décrites dans les termes de référence ci-dessous :

Termes de références pour l'achat d'un véhicule de marque TOYOTA JEEP LAND CRUISER

Généralités :

Entité : Secrétariat de l'Autorité du Lac Tanganyika

Objet : Achat d'un véhicule de marque TOYOTA JEEP LAND CRUISER

Calendrier de l'appel d'offres :

- Publication des termes de référence : 10 novembre 2023
- Début de dépôt des dossiers de soumission : 24 novembre 2023
- Fin de dépôt du dossier de soumission à 16h : 01 décembre 2023
- Date d'ouverture des offres : 04 décembre 2023
  (en présentielle et en ligne de tous les soumissionnaires)
- Dates d'examen des offres et sélection : 05 au 10 décembre 2023
- Signature du contrat (date limite maximum) : 12 décembre 2023
  (pour intégrer les commentaires dans l'approche méthodologique proposée dans l'offre)
- Remise du véhicule : 12 février 2024

Délai estimé d'exécution : 60 jours

Supervision : Directeur Exécutif de l'ALT

E-mail : **sylvain.tusanga@lta-alt.org** **christelle.nijimbere@lta-alt.org**

Tél : +25722273580

Adresse : Autorité du Lac Tanganyika

Kigobe Sud, Avenue des Etats Unies n°17

B.P : 4910 – Ngagara / Bujumbura- Burundi

Les détails de ces termes de référence sont disponibles au Secrétariat de l'Autorité du Lac Tanganyika et dans le site web « www.lta-alt.org » et/ou sur demande à l'e-mail : **christelle.nijimbere@lta-alt.org** avec copie à l'e-mail **sylvain.tusanga@lta-alt.org**

AUTORITE DU LAC TANGANYIKA
Kigobe Sud,
Avenue des E.U, n° 17
Tél: (+257) 22 27 61 66
(+257) 22 27 35 81
B.P: 4910, Ngagara
Bujumbura - Burundi
LAKE TANGANYIKA AUTHORITY

A propos de l'Autorité du Lac Tanganyika

L'Autorité du Lac Tanganyika, en sigle ALT est une organisation intergouvernementale qui a été créée 2003 en vertu de l'article 23 de la convention sur la gestion durable du lac Tanganyika. Cette Convention fournit un cadre juridique pour la coopération régionale en matière de conservation de la diversité biologique, de gestion durable et de mise en application de lois et normes harmonisées pour l'utilisation durable des ressources naturelles du lac Tanganyika et de son bassin. La fonction de l'ALT est de coordonner la mise en œuvre de la Convention par les Etats Contractants, à savoir la République du Burundi, la République Démocratique du Congo, la République Unie de Tanzanie et la République de Zambie.

La mission de l'Autorité du Lac Tanganyika est de promouvoir et de représenter les intérêts communs des Etats Contractants dans la gestion du lac Tanganyika et son bassin.

L'Autorité du Lac Tanganyika comprend trois organes, à savoir la Conférence des Ministres, le Comité de Gestion et le Secrétariat.

(i) La Conférence des Ministres (CdM)

La Conférence des Ministres est l'organe suprême de l'ALT (voir article 24 de la Convention). Elle est un organe d'orientation et de décision et est composée d'un Ministre de chacun des Pays Contractants. Ses réunions se tiennent une fois par an et sont présidées par le Ministre de l'État Contractant qui accueille la réunion.

La Convention prévoit des réunions extraordinaires qui peuvent se tenir à tout moment sur décision de la Conférence des Ministres.

(ii) Comité de Gestion

Le deuxième organe de l'ALT est le Comité de Gestion qui est un organe de supervision et de contrôle qui comprend quatre membres de chacun des Etats Contractants représentant les secteurs des Pêches, de l'Environnement, de l'Eau et les Finances. Le Comité de Gestion se réunit annuellement pour fournir des avis, assurer le contrôle et jouer le rôle de supervision.

(iii) Le Secrétariat

Le Secrétariat est l'organe exécutif de l'Autorité et est dirigé par le Directeur Exécutif, assisté par le Directeur Exécutif Adjoint.

AUTORITE DU LAC TANGANYIKA
Kigobe Sud,
Avenue des E.U. n° 17
Tél: (+257) 22 27 81 66
(+257) 22 27 35 81
B.P. 4920 Bujumbura - Burundi
LAKE TANGANYIKA AUTHORITY

Le Directeur Exécutif est le chef exécutif de l'Autorité et la représente juridiquement.
Le Directeur Exécutif est responsable devant le Comité de Gestion.

Le Secrétariat a pour fonction :

a. d'exécuter les tâches qui lui sont assignées par le Comité de Gestion ;
b. de fournir des services et des avis techniques et scientifiques à la demande du Comité de Gestion et de la Conférence des Ministres ;
c. de remplir les services financiers, administratifs et autres qui sont nécessaires au fonctionnement convenable et efficace de la Conférence des Ministres, du Comité de Gestion et du Secrétariat ;
d. d'élaborer les programmes de travail et les budgets annuels de l'Autorité ;
e. de préparer des plans, des projets, des évaluations, des rapports et autres travaux similaires à la demande du Comité de Gestion ;
f. d'obtenir et mettre à jour régulièrement des informations relatives à la mise en œuvre de la Convention et s'assurer qu'elles sont communiquées à tous les Etats Contractants ;
g. de maintenir des bases de données et des informations pertinentes à la demande de la Conférence des Ministres ou du Comité de Gestion et faciliter l'échange d'informations conformément à la Convention ;

h. d'organiser et appuyer les réunions de la Conférence des Ministres et du Comité de Gestion ;
I. de remplir les fonctions qui lui auront été assignées par tout protocole ;
j. de préparer des rapports sur l'exécution de ces fonctions conformément à la Convention et de les présenter au Comité de Gestion ;
k. d'exécuter toute autre fonction déterminée par la Conférence des Ministres.

Le Secrétariat de l'ALT est composé du Directeur Exécutif, du Directeur Exécutif Adjoint, des quatre Directeurs professionnels à savoir ; Administration et Finance, Pêches et Aquacultures, Environnement, Suivi et Evaluation, du personnel d'appui et des travailleurs manuels (ouvriers).

1. Objet du Marché

Données particulières de l'appel d'offres, l'Acheteur, émet le présent Dossier d'appel d'offres en vue de l'obtention du Bien et, le cas échéant, tous les Services connexes spécifiés dans les spécifications techniques

AUTORITE DU LAC TANGANYIKA
Kigobe Sud.
Avenue des E.U. n° 17
Tél: (+257) 22 27 61 66
(+257) 22 27 35 81
B.P. 4910. Ngagara
Bujumbura - Burundi
LAKE TANGANYIKA AUTHORITY

2. Résultats attendus

Le fournisseur remettra à l'ALT, le véhicule neuf selon les spécifications techniques décrites par cette dernière.

3. Durée

La durée est de deux (2) mois calendaire à compter de la date de signature du contrat.

4. Conditions et qualifications requises

L'Acheteur attribuera le(s) Marché(s) au(x) Soumissionnaire(s) ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'appel d'offres dont les prix évalués constituent le coût évalué le moins-disant pour l'Acheteur, à condition que le ou les Soumissionnaires retenus satisfait(ont) pour l'essentiel aux critères de qualification stipulés dans les spécifications techniques de l'offre.

L'Acheteur évaluera l'offre technique afin de déterminer si elle est conforme aux exigences « Exigences de l'Acheteur » et si elle est conforme pour l'essentiel aux Spécifications techniques et autres exigences. **[Le Soumissionnaire doit fournir le(s) formulaire(s) intitulé(s) « Offre technique de base »**

[L'Acheteur mettra en évidence tous les détails particuliers, caractéristiques, garanties fonctionnelles ou autres exigences en vertu des Spécifications, que le Soumissionnaire est tenu de confirmer ou de fournir expressément. Pour faciliter la démarche, un modèle peut être joint ou une description claire de tous les renseignements et la liste des documents que les Soumissionnaires doivent soumettre pour permettre l'évaluation des offres techniques.]

[L'Acheteur soulignera ici toutes les exigences particulières du Marché que le Soumissionnaire est tenu de confirmer expressément ou de fournir des renseignements pour permettre l'évaluation des Conditions commerciales de l'Offre].

AUTORITE DU LAC TANGANYIKA
Avenue des E.U, n° 17
Tél: (+257) 22 27 61 66
(+257) 22 27 35 81
B.P: 4910. Ngagara
Bujumbura - Burundi
TANGANYIKA AUTHORITY

5. Spécifications Techniques

SPECIFICATIONS TECHNIQUES : peuvent être pour deux véhicules différentes

Jeep land cruiser	IDENTIFICATIONS	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
	TYPE DE VEHICULE	JEEP TOYOTA LAND CRUISER LC300 3.3D VX 10 AT/ LC300 GR- 10- AT
1	ANNEE DE FABRICATION	2022/2023
1.1	Garantie du fabriquant	Avec en original(Fournir preuve)
1.2	Autorisation du fabriquant	Avec en original(Fournir preuve)
1.3	Garantie du Véhicule	3ans/100.000KM
1.4	Outillage Complet	Avec
1.5	Manuel d'utilisation	Avec et en Original
2	INDICE KILOMETRIQUE	Inferieur à 1800 KM (Distance DAR-ES-SALAAM- BUJUMBURA
3	MOTEUR	
3.1	Nombre de Cylindre	6
3.2	Type de moteur	En v
3.3	Carburant	Diesel
3.4	Cylindrée ($cm^{3)}$	3346
4	CARROSSERIE	
4.1	Couleur	Noir
4.2	Silhouette	Station Wagon
4.3	Nombre de portes	5
4.4	Tropicalisée	Prouvée
5	DIMENSIONS	
5.1	Empattement (mm)	2850
5.2	Dimensions(Lxlxh) en mm	5130 /1980/1920 ou 5140
5.3	Garde au sol(mm)	235
6	TRANSMISSION	

AUTORITE DU LAC TANGANYIKA
Kigobe Sud.
Avenue des E.U, n° 17
Tel: (+257) 22 27 61 66
(+257) 22 27 33 81
B.P. 4910. Ngagara
Bujumbura - Burundi
LAKE TANGANYIKA AUTHORITY

6.1	Transmission	**4x4 Permanent**
6.2	Boîte de vitesses	**Automatique**
6.3	Différentiel Arrière	**Avec blocage mécanique**
6.4	Différentiel central	**A glissement limité**
7	POIDS/CAPACITES	
7.1	Nombre de places	**7**
7.2	Capacités reservoir carburant (L)	**80**
7.3	Capacités réservoir carburant secondaire(L)	**30**
7.4	Système de refroidissement	**Eau**
8	FREINS	
8.1	Frein avant	**Disques ventilés**
8.2	Frein arrière	**Multi-bras**
8.3	Frein de parking	**Electrique**
9	SUSPENSIONS	
9.1	Suspensions Avant	**Double triangle**
9.2	Suspensions Arrière	**Multi-bras/Ressorts hélicoïdaux**
10	PNEU	**265/55R20**
11	EXTERIEUR	
11.1	Jantes	**Enaluminum**
11.2	Calandre	**Noire /Chrome**
11.3	Bouclier Avant	**Couleur avec Chrome**
11.4	Bouclier Arrière	**Couleur avec Chrome**
11.5	Rétroviseurs exterieurs	**Chrome**
11.6	Rétroviseurs exterieurs réglables	**Eléctriques**
11.7	Rétroviseurs exterieurs rabattables	**Eléctriques**
11.8	Becquet	**Arrières**

AUTORITE DU LAC TANGANYIKA
Kigobe Sud,
Avenue des E.U, n° 17
Tél: (+257) 22 27 61 66
(+257) 22 27 35 81
B.P. 4910, Ngagara
Bujumbura - Burundi
LAKE TANGANYIKA AUTHORITY

11.9	Barres de toît	Avec
12	INTERIEUR ET CONFORT	
12.1	Radio	Radio cd/MP3
12.2	Connectique	USB, Bluetooth, Apple Car Play, Android Auto
12.3	Kit Main libres	Avec
12.4	Ecran Tactile	12.3 pouces
12.5	Affichage tête haute	Avec
12.6	Wifi	Avec
12.7	Recharge sans fil	Avec
12.8	Commandes radio au Volant	Avec
12.9	Haut-parleurs	14
12.10	Systèmes multimedia	Lecteur DVD arrière
12.11	Climatisation	Automatique quadri-zone
12.12	Vitres électriques	Avant, Arrières
12.13	Fermeture centralisée	Avec
12.14	Fermeture centralisée auto après démarrage	Avec
12.15	Smart Keys	Avec
12.16	Push& Start system	Avec
12.17	Volant	A gauche et Cuir
12.18	Volant réglable	Electriquement en hauteur et en profondeur
12.19	Toit ouvrant	Electrique
12.20	Sellerie et Garnissage	Cuir
12.21	Siège conducteur réglable	En hauteur et en profondeur
12.22	Réglage électrique des sièges	Conducteur et passager
12.23	Sièges climatisés	Avec
12.24	Mémorisation des réglages de sièges	Avec

AUTORITE DU LAC TANGANYIKA
Kigobe Sud,
Avenue du 5 E.U, n° 17
Tél. (+257) 22 27 61 68
(+257) 22 27 35 81
B.P. 4910 Bujumbura - Burundi
TANGANYIKA AUTHORITY

12.25	Assise 2ème rangée	Rabattable 40/60
12.26	Assise 3ème rangée	Rabattable
12.27	Direction assistée	Avec
12.28	Aide au stationnement	Avant/Arrière
12.29	Caméra	Avant/Arrière/cotés
13	SECURITE PASSIVE	
13.1	Airbags	Conducteur, Passager,Latéraux,
13.2	Alarms anti-vol	Avec
13.3	Ceinture de securité avant	2x3 points
13.4	Ceinture de securité 2ème rangée	2x3 points
13.5	Ceinture de sécurité 3ème rangée	2x3 points
13.6	Appui têtes	Avant, 2ème rangée, 3ème rangée
13.7	Réglages des phares en hauteur	Automatique
13.8	Roue de secours	Alliage
14	SECURITE ACTIVE	
14.1	Anti démarrage électronique	Avec
14.2	Alerte sonore ceinture	Avec
14.3	Phares	LED
14.4	Feux diurnes	LED
14.5	Projecteurs antibrouillard	Avant, Arrière
14.6	Detécteurs de pluie	Avec
14.7	Contrôle de trajectoire	VSC
14.8	Repartition électronique au freinage	Avec
14.9	Assistance au freinage	Avec

AUTORITE DU LAC TANGANYIKA
Kigobe Sud
Avenue des E.U. n° 17
Tel: (+257) 22 27 01 66
(+257) 22 27 35 87
B.P. 4910 - Ngagara
Bujumbura - Burundi
LAKE TANGANYIKA AUTHORITY

14.10	Aide au démarrage en côte	**Avec**
14.11	Contrôle d'adhérence en descente	**Avec**
14.12	ABS	**Avec**
14.13	Système de contrôle anti-louvoiement(TSC)	**Avec**
14.14	Régulateur de vitesse	**Avec**

6. La Proposition financière devra indiquer :

- Les coûts totaux du véhicule (valeur CIF) sans TVA
- Les modalités de paiement (échéancier)
- Les soumissionnaires peuvent mettre 2 propositions financières à des coûts différents

7. Calendrier de l'appel d'offres

- Publication des termes de référence : 10 novembre 2023
- Début de dépôt des dossiers de soumission : 24 novembre 2023
- Fin de dépôt du dossier de soumission à 16h : 01 décembre 2023
- Date d'ouverture des offres : 04 décembre 2023
  (en présentielle et en ligne de tous les soumissionnaires)
- Dates d'examen des offres et sélection : 05 au 10 décembre 2023
- Signature du contrat (date limite maximum) : 12 décembre 2023
  (pour intégrer les commentaires dans l'approche méthodologique proposée dans l'offre)
- Remise du véhicule : 12 février 2024

Délai estimé d'exécution : 60 jours

Supervision : Directeur Exécutif de l'ALT

E-mail :**sylvain.tusanga@lta-alt.org,christelle.nijimbere@lta-alt.org**

Tél : +25722273580.

Adresse : Autorité du Lac Tanganyika

Kigobe Sud, Avenue des Etats Unies n°17
B.P : 4910 – Ngagara / Bujumbura - Burundi

AUTORITE DU LAC TANGANYIKA
Kigobe Sud,
Avenue des E.U, n° 17
Tél: (+257) 22 27 61 66
(+257) 22 27 35 81
B.P: 4910, Ngagara
Bujumbura - Burundi
LAKE TANGANYIKA AUTHORITY

Les détails de ces termes de référence sont disponibles au Secrétariat de l'Autorité du Lac Tanganyika et dans le site web « www.lta-alt.org » et/ou sur demande à l'e-mail : *christelle.nijimbere@lta-alt.org*

8. Informations techniques

Tech-1 Lettre de soumission est adressée au Directeur Exécutif de l'ALT sous plis fermé et portant clairement la mention suivante « Services d'achat du véhicule TOYOTA JEEP LAND CRUISER » et doit être déposée à l'adresse ci-dessous au plus tard le 29 septembre 2023

Autorité du Lac Tanganyika
Kigobe Sud, Avenue des Etats Unies n°17
B.P 4910 – Ngagara / Bujumbura – Burundi

Ou peut être envoyée également à l'assistante personnelle du Directeur Exécutif, Madame Christelle Nijimbere à l'e-mail **christelle.nijimbere@lta-alt.org** avec copie à l'e-mail **sylvain.tusanga@lta-alt.org**

Les fournisseurs intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture des bureaux : de 8 h 00' à 16 h 00' (heure locale, TU+2) au Secrétariat de l'Autorité du Lac Tanganyika

Tech-2 organisation et expérience du fournisseur (firme, cabinet ou institution)
Tech-3 Observation et ou suggestion du fournisseur sur les termes de référence
Tech-4 Descriptif de la méthodologie pour accomplir la vente
Tech-5 Description du fournisseur

9. Proposition financière

Fin-1 Etat récapitulatif de coût
Fin-2 Ventilation des coûts
Fin-3 Modalité de paiement